

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



N° 27780

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;
Vu la délibération n°2 du conseil communautaire du 27 avril 2020 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a engagé une parcelle sur la commune de LIMOGES (Niveau-Vercel) dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie rue Louis Guerin-Raspail. Ces parcelles ont l'adresse 3442 ;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement de voirie projeté par la communauté urbaine dans le cadre de ce projet est :

CONSIDÉRANT que les époux CHICAUD occupent l'habitation n°34 09 rue Renaud à LIMOGES et ont manifesté leur volonté de bénéficier d'un accès au garage aménagé parcellairement sur leur parcelle 34481 et sur la parcelle 34482 appartenant à la communauté urbaine ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole souhaite optimiser l'utilisation de son foncier et en limiter les coûts ;

DÉCIDE

Article 1^{er} - De régulariser un prêt à usage au profit des époux CHICAUD pour l'usage de la parcelle située sur la commune de LIMOGES (Niveau-Vercel) et cadastrée 34 482 ;

Article 2 - Que le prêt à usage débute le 1^{er} février 2026 pour se terminer le 31 janvier 2027 renouvelable par périodes d'un an sur une durée maximale totale de trois ans ;

Article 3 - Que l'occupation sera consentie à titre gratuit ;

Article 4 - Que le Maire autorise à Limoges Métropole d'accéder auxdites parcelles à tout moment sur demande expresse ;

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 30/01/2026


Publié le vendredi 30 janvier 2026



DÉCISION

Décision portant sur un prêt à usage au profit des époux CHICAUD, sur la commune de LIMOGES

1 DOCUMENT - Publié le 30 Janvier 2026

 **27780_01.pdf**
(.pdf, 236,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**